

Blois, le 14 septembre 2023

## COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Réunis ce jeudi 14 septembre en commission permanente, les élus du conseil départemental ont délibéré et attribué des subventions sur des sujets relatifs aux solidarités, à la santé, à l'environnement et l'aménagement du territoire, au tourisme ainsi qu'aux politiques culturelles et sportives.

### SÉISME AU MAROC

Face à la tragédie humaine causée par le tremblement de terre dévastateur au Maroc, survenu le 8 septembre dernier, avec à ce jour un bilan provisoire qui s'élève à près de 3 000 personnes décédées, plus de 2 500 personnes blessées et des milliers dans la détresse, le département de Loir-et-Cher exprime toute sa fraternité avec les populations touchées. Alors que la solidarité internationale s'organise, le conseil départemental soutient les populations victimes du séisme. Ainsi, l'assemblée a décidé à l'unanimité l'attribution d'une aide d'urgence de 15 000 € au [fonds d'action extérieure des collectivités territoriales \(FACECO\) « Maroc »](#) mis en place par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de fédérer toutes les initiatives de solidarité à destination des populations victimes. Le conseil départemental témoigne toute sa compassion à la communauté marocaine de Loir-et-Cher.

### SOLIDARITÉS

Une subvention de 57 300 € est attribuée à l'association [FJT Escale et Habitat](#) pour financer l'accompagnement socio-éducatif des jeunes de 16 à 30 ans en réinsertion socio-professionnelle accueillis au foyer des jeunes travailleurs.

Trois subventions sont attribuées au titre de l'adaptation des logements pour personnes âgées ou en situation de handicap :

- 59 500 € à la société anonyme [3F Centre-Val de Loire](#) pour la réalisation de 7 logements adaptés équipés de pack domotique sur un total de 20 logements locatifs construits à Lamotte-Beuvron dans le cadre de la charte départementale pour la promotion d'habitat regroupé adapté aux personnes âgées ou handicapées ;
- 66 000 € à la société anonyme régionale [Loir-et-Cher logement](#) pour la réalisation de 11 logements adaptés sur un total de 38 logements locatifs construits à Mont-Près-Chambord dans le cadre de la même charte ;
- 63 532 € pour 39 propriétaires occupants ou locataires du parc privé dans le cadre de l'intervention du département pour l'adaptation de l'habitat des personnes âgées ou en situation de handicap à des propriétaires occupants ou locataires du parc privé, aide complémentaire à celle de l'[Agence nationale de l'habitat \(ANAH\)](#).

Une convention, assortie de l'attribution d'une subvention de 17 900 €, est signée avec le [centre d'expertise national des technologies de l'information et de la communication pour l'autonomie \(CENTICH\)](#) afin d'encadrer l'intervention, à mi-temps, d'un ergothérapeute de ce service de soins et d'accompagnement à [La Maison Bleue 41](#). Structure gérée par la [mutualité française Anjou-Mayenne](#), le CENTICH travaille autour de trois axes : l'expertise et l'évaluation, la recherche et le développement, les projets d'intérêts généraux.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
[departement41](#)



Ce projet s'inscrit dans le cadre de la création d'une [technicothèque](#) – plateforme d'accessibilité aux aides techniques pour l'autonomie – en faveur des enfants de 0 à 18 ans en situation de handicap en cours d'élaboration par la caisse d'allocations familiales (CAF) de Loir-et-Cher et accueillie à La Maison Bleue 41.

## **PLAN « LE 41 EN BONNE SANTÉ »**

Deux bourses d'études – respectivement de 11 000 € et 12 000 € – sont attribuées dans le cadre de [la bourse départementale en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux](#) souhaitant exercer dans le Loir-et-Cher à

- une étudiante infirmière en pratique avancée, sous forme d'une allocation mensuelle de 500 € au titre de ses deux années de formation ;
- un étudiant en médecine, versée sur les mêmes conditions au titre de sa deuxième et troisième année d'études de médecine.

Tous deux se sont engagés à exercer leur activité en Loir-et-Cher pendant au moins 3 ans à l'issue de l'obtention de leur diplôme.

Cinq [allocations départementales de stage](#), de 1 500 € chacune, sont attribuées à cinq internes en médecine générale en stage dans les services de pédiatrie et de diabétologie du centre hospitalier Simone Veil de Blois et auprès des docteurs Blin, Bordeaux et Trabut à Saint-Georges-sur-Cher.

La somme de 2 031 742 € est attribuée pour l'année 2023 au titre de dotations à verser aux établissements accompagnant des personnes en situation de handicap relevant de la compétence du département ainsi que ceux de compétences conjointes avec l'agence régionale de santé (ARS). Intégrées dans les budgets de ces établissements et services à compter de 2024, ces dotations visent à améliorer, sous forme de primes, la rémunération des personnels de santé ainsi que d'autres professionnels des secteurs social, sanitaire et médico-social suite au Ségur de la santé de 2020.

## **ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

La somme de 120 170 € est attribuée au titre de la [dotation de solidarité rurale 2023](#).

- 14 000 € à la commune de Bracieux pour la création d'un espace sportif ;
- 10 510 € à la commune de Concriers pour la réfection de la voirie - carrefour rue basse/rue de l'école ;
- 17 000 € à la commune d'Herbault pour les travaux urgents sur bâtiments communaux ;
- 8 570 € à la commune de La Ferté-Imbault pour le remplacement des fenêtres de l'école ;
- 17 180 € à la commune de Saint-Cyr-du-Gault pour la rénovation de l'éclairage public ;
- 24 000 € à la commune de Valloire-sur-Cisse (Chouzy-sur-Cisse) pour la réfection de la voirie de l'allée de Saint-Lubin ;
- 10 790 € à la commune de Cellettes pour la création d'un carré communal dans le cimetière ;
- 18 120 € à la commune de Gombergean pour l'acquisition d'un tracteur et d'un broyeur.

La somme de 233 300 € est attribuée au titre de la [dotation départementale d'aménagement durable \(DDAD\)](#), à 13 opérations portées par des collectivités, syndicats ou autres établissements publics éligibles dont les plus significatives sont :

- 35 700 € à la commune de Mont-près-Chambord pour les travaux de préservation de zones humides et plantations de haies ;

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
**departement41**



- 10 800 € à la commune de Savigny-sur-Braye pour l'installation d'une tour à hirondelles et d'un pigeonnier contraceptif ;
- 34 200 € au SIVOM Mondoubleau - Cormenon pour le Schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement des eaux usées ;
- 100 000 € à la commune de Lunay pour la construction d'une chaufferie collective bio masse bois ;
- 9 700 € à la Communauté de communes Val-de-Cher-Controis pour l'étude préalable aux transferts des compétences eau potable et assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines (tranche ferme) ;
- 9 600 € au Syndicat Mixte du Canal de Berry 41 pour les travaux de sécurisation sur l'aqueduc à Selles-sur-Cher.

La somme de 31 944 € est attribuée au titre de la [dotation des mobilités alternatives 2023](#) :

- 26 854 € à la commune de Chailles pour la création d'un [chaucidou](#) rue de l'Eglise ;
- 5 090 € à la commune de Saint-Aignan pour la création d'une piste cyclable aux abords du Collège Paul Boncour, Boulevard Valmy.

Le [projet photovoltaïque multi-sites](#), dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 8 369 372 €, est proposé d'être subventionné à hauteur de 80% au titre de la [dotation de soutien à l'investissement des départements \(DSID\)](#) instaurée en 2019 par le gouvernement et attribuée par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Il est proposé de solliciter le [Fonds vert](#), nouveau dispositif de financement mis en place par l'État ayant pour objectif d'accélérer la [transition écologique dans les territoires](#), pour un montant total de 1 302 143 € :

- 1 055 000 € pour la restructuration du bâtiment d'enseignement et du gymnase du collège Joseph-Crocheton de Veuzain-sur-Loire ;
- 247 143 € pour la dé imperméabilisation de la cour du collège Saint-Exupéry du Controis-en-Sologne.

Le dispositif d'accompagnement des communes ou des [établissements publics de coopération intercommunale](#) pour le maintien ou le développement des commerces sur le territoire des communes dont la population est au maximum égale à 3 000 habitants, est élargi aux activités de restauration et/ou bar. Une seule condition : le futur exploitant devra démontrer, dans sa stratégie prévisionnelle de développement, que son activité satisfait prioritairement les besoins essentiels de la population et qu'elle concerne a minima 50 % de clientèle locale. Décidé lors de l'adoption du [schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public](#) en juin 2017, ce dispositif concerne les travaux d'aménagement de locaux commerciaux pour développer des activités du quotidien comme les boucheries, boulangeries, épicerie multiservices. Les activités de restauration et/ou de bar seules n'étaient, à ce jour, pas éligibles.

Dans le cadre du [Arbres et Haies 41](#) 2023, 52 projets ont été déclarés éligibles à l'attribution d'aides financières. D'un montant total de 62 588€, ces aides, versées à 27 particuliers, 7 entreprises ou associations et 18 exploitations agricoles, permettent de planter 13 479 mètres de haies et 715 arbres. Par ailleurs, une subvention de 1 000 € est attribuée à la [maison botanique de Boursay](#), l'[association Perche Nature](#), à la [fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher](#) en

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
**departement41**



compensation de l'aide qu'elles apportent au département lors du comité technique qui étudie l'éligibilité et la qualité environnementale de chaque projet.

Au titre de l'entretien des routes et de l'amélioration de la sécurité des usagers, il est décidé que le conseil départemental assure les fonctions de maître d'ouvrage et finance les travaux de réaménagement :

- de la RD 28A, au niveau de la commune de Rilly-sur-Loire a souhaité réaliser un aménagement de voirie sur la route départementale n° 28A pour un montant de 26 447 € ;
- de la RD 976, au niveau de la commune de Châtres-sur-Cher, pour un montant de 47 710 € ;
- de la RD 58 au niveau de la commune de Veuzain-sur-Loire pour un montant de 83 587 €.

## **TOURISME**

Une subvention de 1 550 € est attribuée à la commune de Saint-Laurent-Nouan pour la création d'une rampe d'accès pour les canoës et *paddles* afin de faciliter l'embarquement et le débarquement depuis la Loire. Ce projet répond à l'ambition actée dans le cadre de la [feuille de route touristique départementale pour la période 2023-2028](#) de capitaliser sur les itinérances douces et le [slow tourisme](#).

Une subvention de 2 500 € est attribuée à l'association [Projets pour le Val-de-Loire](#) dans le cadre de l'organisation, pour la neuvième année consécutive, de l'[opération « Savourons le Val de Loire »](#). Celle-ci permet, à l'échelle des deux départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, de valoriser et promouvoir les différentes filières alimentaires du territoire, leur diversité et leurs richesses, en prenant appui sur la marque [Val de Loire](#).

## **POLITIQUE CULTURELLE**

La somme de 46 805 € est attribuée au titre de la préservation du patrimoine architectural :

- 1 293 € pour les travaux d'urgence sur les charpentes et l'étude de structure sur le [château de Meslay](#) ;
- 11 665 € pour la restauration urgente du clos et couvert de la chapelle et travaux de charpente et couverture sur la partie centrale du [château des Bordes à Pontlevoy](#) ;
- 35 140 € pour les travaux de la 3ème tranche de la restauration de l'[église Saint-Nicolas à Blois](#).

Dans le cadre du [Schéma Départemental de Développement des Enseignements et Pratiques Artistiques \(SDEPA\)](#) :

- Une subvention de 6 400 € est attribuée à [Accords Centre-Val de Loire](#), en charge, depuis 2017, de l'instruction et la gestion des aides de fonctionnement du schéma départemental de développement des enseignements et des pratiques artistiques ;
- Trente subventions, d'un montant total de 12 672 €, sont attribuées à autant d'écoles de musiques et société musicales pour l'achat de partitions ;
- Quarante-trois subventions, d'un montant total de 33 720 €, sont attribuées à autant d'écoles de musiques et société musicales au titre de l'aide à l'animation du territoire ;
- Trente-six subventions, d'un montant total de 100 000 €, sont attribuées à autant d'écoles de musiques et société musicales au titre de l'aide au fonctionnement des établissements d'enseignement artistique.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
**departement41**



Une subvention de 3 000 € est attribuée à la commune de Romorantin-Lanthenay pour des animations culturelles et sportives dans les rues de Romorantin-Lanthenay du 1er au 23 décembre 2023.

Dans le cadre de l'aide à l'équipement mobilier de bibliothèques :

- 4 084 € sont attribués à la communauté de communes des Terres du Val de Loire pour l'acquisition de mobilier pour l'espace bandes dessinées/mangas créé récemment dans la bibliothèque structurante de Beauce-la-Romaine ;
- 950 € sont attribués à la communauté de communes Cœur de Sologne pour l'acquisition de mobilier pour l'espace lecture-détente de la médiathèque « tête de réseau » de Lamotte-Beuvron et acquisition d'une boîte de retour de documents.

## **POLITIQUE SPORTIVE**

La somme de 15 325 € est attribuée à cinq associations sportives :

- 4 000 € à l'association de la Jeunesse Blésoise et Onzainoise (A.J.B.O) pour l'organisation de la coupe de France des spécialités et relais les 14 et 15 octobre 2023 au stade Jean-Leroi à Blois ;
- 250 € à l'association *Les Billarder's Blésois* pour l'organisation d'un tournoi régional de billard du 24 au 26 novembre 2023 à Blois ;
- 200 € à l'*Athlétique club Romorantinais gymnastique* pour l'organisation d'un championnat départemental individuel de gymnastique rythmique le 12 novembre 2023 à Romorantin-Lanthenay ;
- 2 875 € à l'*Union sportive Vendôme natation* au titre de l'aide à l'acquisition de matériel sportif pour l'achat d'un élévateur mobile sur batterie ;
- 8 000 € à l'association *Blois football 41* au titre du soutien au sport de haut niveau pour la participation au championnat national de l'équipe des moins de 17 ans.

La somme de 39 561 € est attribuée à deux communes au titre de l'aide aux équipements sportifs :

- 30 000 € à la commune de Morée pour la construction de nouveaux vestiaires qui seront utilisés par le club de football du Haut Vendômois ;
- 9 561 € à la commune de Romorantin-Lanthenay pour la réalisation d'un plateau multisports au sein du quartier politique de la ville (QPV) des Favignolles.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
**departement41**

